

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 60

présenté par
M. Tian, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles,
et Mme Dalloz

ARTICLE 11

Dans l'alinéa 32 de cet article, après les mots :

« des collectivités territoriales, »,

insérer les mots :

« des maisons de l'emploi, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.